

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

N° 82280-2020/2-
REP/DDDT

Nouméa, le 20 octobre 2020

R E C E P I S S E

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

* * *

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 29 juillet 2020, du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE REES, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Le Rees, sise 12 rue Edouard Spahr, Val plaisance, commune de Nouméa, précédemment exploité par la société Courtot investissement (Halcyon promotion).

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	86 équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009
2920	Installation de réfrigération ou compression	1,5 kW	Puissance absorbée ≤ 10 MW	Non classé	-

Mesdames, Messieurs les copropriétaires de la résidence Le Rees sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la présidente et par délégation,
Le directeur adjoint du développement
durable des territoires**

Justin PILOTAZ